

POL 5510-10
PROBLÈMES MILITAIRES ET STRATÉGIQUES
Horaire : Lundi 9h30-12h30

Enseignant : Sébastien Barthe
Courriel : pol5510barthe@gmail.com
twitter : @sebbarthe
Disponibilités sur rendez-vous
Ce cours utilise Moodle

DESCRIPTIF

Initiation aux théories et aux réalités de la sécurité internationale. Tour d'horizon des différents champs d'analyse du domaine des études stratégiques. Introduction aux enjeux militaires et non militaires reliés aux deux dynamiques principales de la stratégie et de la diplomatie, soit la guerre et la paix. Le règlement des conflits et les missions de paix.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DU COURS

De façon générale, le cours vise :

- À initier les étudiantEs qui poursuivent un cheminement en Relations internationales, ou dont le cheminement comporte du moins un intérêt soutenu pour les questions internationales, aux problématiques et débats qui alimentent le champ des études de sécurité dans la discipline académique des RI;
- À développer un esprit critique face aux phénomènes sécuritaires internationaux;
- À développer les compétences des étudiantEs en matière de travail en équipe et de communication stratégique collective.

De façon plus spécifique, ce cours permet aux étudiantEs de :

- Acquérir une connaissance de base sur la sécurité internationale et sur les paramètres de l'utilisation de la force dans les relations internationales;
- Développer la capacité de gérer efficacement un travail de recherche collectif;
- Présenter oralement le fruit de leurs recherches lors d'une présentation en équipe;
- Participer à une réflexion collective sur les dynamiques et les enjeux abordés en classe.

PÉDAGOGIE

Le cours **POL 5510** est associé aux programmes de Baccalauréat (7760), de Majeure (6120) et de Mineure (8912) en science politique, de Baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI, 7060), de Certificat (4033) et de Mineure (0954) en géographie internationale. Habituellement, les étudiantEs qui le suivent ne sont pas au début de leurs études universitaires et (c'est le plus important) portent un intérêt sincère pour l'étude des problèmes sécuritaires internationaux. Dans tous les cas, il est recommandé d'avoir terminé la plupart des cours d'introduction

obligatoires de votre programme avant de suivre **POL 5510**. Le défi pourrait s'avérer plus ardu (mais certainement pas impossible!) pour des étudiantEs fraîchement arrivés à l'université ou qui proviennent de programmes très différents des sciences sociales et de la science politique. Avoir déjà suivi les cours **JUR 1042 – Introduction au droit des relations internationales**, **POL 1350 – La guerre et la paix dans la pensée politique**, **POL/GEO 2500 – Géopolitique contemporaine**, **POL 4411 – Organisations internationales : l'ONU et ses institutions spécialisées**, **POL 4422 – Système international contemporain**, **POL 5410 – Théories des relations internationales**, **POL 5520 – Politique de défense des grandes puissances** ainsi que **POL 5815 – Analyse sociopolitique des conflits armés** est un plus, mais aucun de ces cours n'est officiellement préalable à **POL 5510**.

Au niveau pédagogique, le cours **POL 5510** s'articule autour de deux objectifs. Le premier est d'**enrichir les connaissances des étudiantEs sur les déterminants de l'ordre sécuritaire contemporain**, en les familiarisant d'abord avec les notions fondamentales qui animent les débats sur celui-ci au sein de la discipline académique que sont les Relations internationales. L'atteinte de ce premier objectif passe par l'implication personnelle autant en classe que dans le travail périphérique associé au cours : faire ses lectures obligatoires, assister aux cours, prendre des notes, poser des questions, faire les exercices préparatoires aux examens, etc.

Le second objectif du cours est de **développer les habiletés propres aux domaines d'activités vers lesquels les étudiantEs de premier cycle universitaire en sciences sociales se dirigent habituellement**, que ce soit au niveau professionnel (travail d'analyse) ou académique (études avancées). Par-delà les murs de l'université et des études de premier cycle, il deviendra essentiel d'être en mesure de maximiser votre acquisition de connaissance et vos capacités d'analyse en discutant de vos idées et opinions avec vos collègues. Par le biais des discussions en classe, ainsi que par le travail préparatoire en équipe qui y est associé, vous serez en mesure de retenir plus d'information, d'en déterminer les liens avec d'autres idées et d'en arriver à une assimilation plus holistique de la matière. Vous pratiquerez également la capacité à communiquer efficacement vos idées de manière succincte et convaincante. Le travail interactif en groupe est donc un outil bien adapté à l'atteinte de cet objectif d'apprentissage.

MANUEL OBLIGATOIRE, DISPONIBLE A LA COOP UQAM

Charles-Philippe David, 2013, *La guerre et la paix : Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Science Po.

OUVRAGES RECOMMANDÉS

Éric Ouellet, Pierre Pahlavi et Miloud Chennoufi (dir.), 2013, *Les études stratégiques au XXI^e siècle*, Outremont, Athéna, 324 p.

Craig A. Snyder (dir.), 2012, *Contemporary Security and Strategy*, 3^e éd., New York, Palgrave Macmillan, 372 p.

Paul D. Williams (dir.), 2012, *Security Studies: An Introduction*, 2^e éd., Londres et New York, Routledge, 656 p.

Alan Collins (dir.), 2012, *Contemporary Security Studies*, 3^e éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 516 p.

John Baylis, James Wirtz et Colin S. Gray, (dir.), 2012, *Strategy in the Contemporary World*, 4^e éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 454 p.

Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), 2009, *Introduction aux relations internationales : Théories, pratiques et enjeux*, Montréal, Chenelière Éducation, 406 p.

Dernière édition de : Guide de méthodologie en science politique. À l'usage des étudiants de premier cycle. Montréal : Centre Paulo Freire. En vente au Centre Paulo Freire (local A-3645) au prix de 5,00\$. Les annexes se trouvent sur la page web du Centre :

<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/425-appendices-guide-de-methodologie.html>

MODULES DE L'ENSEIGNEMENT MAGISTRAL

Voici les dix modules que nous allons aborder ensemble tout au long du semestre. Vous avez, entre parenthèses, les lectures associées à chacun d'eux

- Module 1** : Introduction: Stratégie et sécurité à l'aube du XXI^e siècle (Introduction, chapitre 1)
- Module 2** : Les théories et les écoles de pensée sur le concept de sécurité (chapitre 1)
- Module 3** : La sécurité de l'État (chapitre 2)
- Module 4**: La déconstruction stratégique des temps modernes (chapitre 3)
- Module 5**: L'évolution des conflits armés contemporains (chapitre 4)
- Module 6**: La course aux armements et les alliances militaires (chapitre 5)
- Module 7**: La stratégie militaire (chapitre 6)
- Module 8**: Les armes et stratégies nucléaires (chapitre 8)
- Module 9**: Les missions de paix (chapitre 11)
- Module 10**: Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire (chapitre 12)

CALENDRIER

SEMAINE	DATE	PREMIÈRE MOITIÉ	SECONDE MOITIÉ
1	12 septembre	Présentation du cours	Module 1
2	19 septembre	Suite du module 1	Suite du module 1 ou début du module 2
3	26 septembre	Suite du module 2	Suite du module 2
4	3 octobre	Fin du module 2	Discussion
5	10 octobre	CONGÉ: Action de grâce	
6	17 octobre	Module 3	Discussion
7	24 octobre	CONGÉ: Semaine de lecture	
8	31 octobre	Examen #1 (QCM en classe)	Module 4
9	7 novembre	Module 5	Discussion
10	14 novembre	Module 6	Discussion
11	21 novembre	Module 7	
12	28 novembre	Module 8	

SEMAINE	DATE	PREMIÈRE MOITIÉ	SECONDE MOITIÉ
13	5 décembre	Module 9	Discussion
14	12 décembre	Module 10	Discussion
15	19 décembre	Examen #2 (<i>Take-home</i> à la maison)	

ÉVALUATIONS, PONDÉRATION ET ÉCHÉANCES

ÉVALUATION	PONDÉRATION	ÉCHÉANCE
Examen #1: QCM en classe	30 %	31 octobre
Examen #2: <i>Take-home</i> fait à la maison	30 % (Notation qualitative: A+, A, A-, etc.)	19 décembre, 23h59
Fiches pour les discussions	30% (6 X 5%) (Notation qualitative: A+, A, A-, etc.)	3 oct., 17 oct., 7 nov., 14 nov., 5 déc., 12 déc.
Présences	10 %	15 septembre au 8 décembre

QUELQUES MOTS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Examens et exercices préparatoires (2 X 30%) : Le premier examen sera de type « QCM », i.e. « Questionnaire à Choix Multiples ». Il se fera en classe. Vous n'aurez à aucun moment de documentation pour vous aider. Il n'y aura pas de question à développement. Le premier examen portera sur la matière (étudiée en classe + les lectures associées dans le manuel) des modules 1, 2 et 3. Il se tiendra le 31 octobre de 9h30 à 10h30. Le second examen sera de type « *take-home* », i.e. qu'il s'agira d'un examen que vous ferez à l'extérieur de la salle de cours, au moment qui vous conviendra. Ce second examen comportera deux ou trois questions à développement. Il portera sur la matière (étudiée en classe + les lectures associées dans le manuel) des modules 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Les modalités spécifiques pour cet examen vous seront expliquées vers la fin de la session.

!!! IMPORTANT !!!: La date limite pour remettre votre examen #2 sera le 19 décembre à 23h59. Vous devrez obligatoirement remettre vos copies en **format électronique seulement**, au moyen du dépôt de fichier sur la page Moodle. Je n'accepterai ni les versions papier, ni celles envoyées uniquement par courriel, à moins d'une entente préalable conclue avant le 19 décembre.

Sur la page Moodle, vous trouverez une section « PRÉPARATION AUX EXAMENS ». Elle comporte entre autres une série de questionnaires qui servent à vous assurer que vous avez bien compris les lectures associées à chacun des modules. Une banque de questions préparatoires sur la matière vue en classe vous sera également accessible sur Moodle. Vous pourrez finalement avoir accès à une version PDF des présentations PowerPoint utilisées en classe une semaine avant les examens (24 octobre et 12 décembre).

Fiches préparatoires aux discussions (30% = 6 X 5%): Pour vous préparer aux discussions que nous tiendrons en classe, vous devrez répondre à chaque fois à une question qui se trouvera sur la fiche de la semaine, disponible sur la page Moodle dans la section « DISCUSSIONS ». Je vous demande de répondre à la question de la semaine en une page maximum à interligne simple. Ce sont ces réponses qui serviront d'amorce aux discussions en classe. Vous devrez **obligatoirement utiliser les fichiers** que je mettrai sur Moodle, sinon vos fiches ne seront pas corrigées.

!!! IMPORTANT !!! Vous devez remettre chacune de vos fiches hebdomadaires en **format électronique seulement**, au moyen du dépôt de fichiers sur la page Moodle (je n'accepterai ni les versions papier, ni celles envoyées uniquement par courriel). Vos fiches doivent être remises au plus tard à 9h30 le jour des discussions: le système de Moodle n'acceptera pas les fichiers remis en retard.

Présences et retards en classe (10%) : L'assiduité au cours est une vertu à laquelle j'accorde beaucoup d'importance. Lorsque vous faites le choix de suivre un cours, vous vous engagez non seulement à faire les travaux et les examens, mais également à participer aux activités qui se déroulent en classe tout au long du semestre. Vous vous attendez certainement à ce que je sois présent à tous les cours, à l'heure, préparé et enthousiaste; je m'attends à la même chose de votre part. La dynamique d'un groupe est toujours grandement affectée, de manière très négative, par un taux d'absentéisme élevé. Pour ces raisons, je prendrai les présences dès le 15 septembre et ce, jusqu'à la fin du semestre. Pour ce qui est des retards, je m'en remets à votre bon sens civique et à votre honneur. Tentez de les éviter et, si vous arrivez en retard, soyez au moins discrÈtEs pour prendre place : vos collègues ont droit à un environnement propice à l'apprentissage en tout temps. Je pourrais convoquer des retardataires chroniques pour tenter de trouver avec eux et elles des solutions.

!!! IMPORTANT !!! (ces dispositions seront incluses à l'entente d'évaluation)

- Si vous cumulez deux absences non motivées entre le 19 septembre et le 17 octobre, je ne corrigerai pas votre examen #1 et vous obtiendrez automatiquement la note 0/30 pour celui-ci.
- Si vous cumulez quatre absences non motivées entre le 19 septembre et le 12 décembre, je ne corrigerai pas votre examen #2 et vous obtiendrez automatiquement la note 0/30 pour celui-ci.
- Si vous cumulez cinq absences non motivées ou plus entre le 19 septembre et le 12 décembre, je considérerai que vous avez abandonné le cours et vous attribuerai la note E à la fin du semestre.

Qualité du français : Ni moi ni le/la/les auxiliaire(s) d'enseignement n'avons le temps de corriger systématiquement les erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales de vos copies. Des fiches ou un examen #2 *très lacunaire* au niveau de la langue (orthographe ou style) risque fort de rendre la compréhension de vos propos très ardue, ce qui ne peut qu'avoir une incidence négative notable sur votre résultat final. Il est donc fortement recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de telles situations.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.